



Commune des Avirons

Extrait N° 3 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

23 DEC. 2019

que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme JULLIEN Marie Josée – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. DENNEMONT Jean Daniel

Absents : M. FRINGUE Mikaël – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procurations : Mme RIVIERE Suzette a donné mandat à Mme BARET Liliane – Mme CADAS Virginie a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles – M. PAYET Fabrice a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – M. RIVIERE Olivier a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – M. SERMANDE Jean Pierre a donné mandat à M. FORT Paul

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / Orientations budgétaires 2020
o Service annexe de la régie funéraire

Hôtel de Ville

Rappel des données financières 2019 :

Section unique de fonctionnement

Le budget prévisionnel était le suivant :

- Dépenses : 4 666,57
- Recettes : 4 666,57

Orientations budgétaires 2020 :

Le Maire rappelle au Conseil que la régie funéraire supporte uniquement les dépenses liées au service de fossoyage.

En recettes, la prestation est facturée aux usagers à hauteur de 100 €.

Pour l'année 2020 :

- Les recettes prévisionnelles sont estimées à **4500 €** (base prestation : environ 45 décès par an)

- Les dépenses à :
 - Coût du personnel mis à disposition : 4 300
 - Petites fournitures : 200

En 2020, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de maintenir** le même niveau de prestation qu'en 2019 pour ce service.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité, pour 2020**, de maintenir au même niveau qu'en 2019, les prestations du **service de la régie funéraire**.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

